

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00080

Numéro SIREN : 501 822 746

Nom ou dénomination : 426 c

Ce dépôt a été enregistré le 14/07/2023 sous le numéro de dépôt 21343

203/2043



[Handwritten signature]

426 C

Numéro SIRET : 50182274600019

Code APE : 7311Z

184 RUE GABRIEL PERI
92700 COLOMBES

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sommaire

Bilan et Resultat	1
Soldes interm gestion	5
Annexes	6
Liasse 23 IS RN	14

AM

Bilan et Résultat

426 C

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	8 698	8 698				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	44 266	41 656	2 610	0,37	4 326	0,72
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	52 964	50 354	2 610	0,37	4 326	0,72
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	408 801		408 801	58,61	251 786	41,79
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					640	0,11
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 378		11 378	1,63	5 405	0,90
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	274 757		274 757	39,39	340 353	56,49
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	694 935		694 935	99,63	596 183	99,28
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	747 899	50 354	697 545	100,00	602 509	100,00

AM

426 C

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)	8 000	1,15	8 000	1,33
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	800	0,11	800	0,13
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	192 678	27,62	116 685	19,37
Résultat de l'exercice	57 693	8,27	75 992	12,61
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	259 171	37,15	201 478	33,44
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	102 381	14,68	132 599	22,01
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	73	0,01	86	0,01
. Associés	100 039	14,34	77 263	12,82
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 312	9,79	34 824	5,78
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	21 103	3,03	14 353	2,38
. Organismes sociaux	67 423	9,67	70 378	11,68
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 215	0,75	8 349	1,39
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	73 154	10,49	50 041	8,31
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	659	0,09	646	0,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	16	0,00	12 492	2,07
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	438 374	62,85	401 032	66,56
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	697 545	100,00	602 509	100,00

AM

426 C

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
Ventes de marchandises											
Production vendue biens											
Production vendue services	822 380	29 304	851 684	100,00		700 169	100,00		151 515	21,64	
Chiffres d'Affaires Nets	822 380	29 304	851 684	100,00		700 169	100,00		151 515	21,64	
Production stockée											
Production immobilisée						500	0,07		-500	-100,00	
Subventions d'exploitation			1 721	0,20		32 319	4,62		-30 598	-94,66	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			301	0,04		11	0,00		290	N/S	
Autres produits											
Total des produits d'exploitation (I)			853 705	100,24		733 000	104,69		120 705	16,47	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises)											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			326 193	38,30		248 591	35,50		77 602	31,22	
Autres achats et charges externes			3 234	0,38		1 611	0,23		1 623	100,74	
Impôts, taxes et versements assimilés			398 808	46,83		264 028	37,71		134 780	51,05	
Salaires et traitements			50 930	5,98		95 697	13,67		-44 767	-46,77	
Charges sociales			1 816	0,21		3 003	0,43		-1 187	-39,52	
Dotations aux amortissements sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant											
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			589	0,07		32 331	4,62		-31 742	-98,17	
Total des charges d'exploitation (II)			781 570	91,77		645 262	92,16		136 308	21,12	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			72 135	8,47		87 737	12,53		-15 602	-17,77	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)											
Dotations financières aux amortissements et provisions			878	0,10		3 396	0,49		-2 518	-74,14	
Intérêts et charges assimilées											
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)			878	0,10		3 396	0,49		-2 518	-74,14	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-878	-0,09		-3 396	-0,48		2 518	74,15	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			71 257	8,37		84 341	12,05		-13 084	-15,50	

AM

426 C

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	13 564	1,59	8 349	1,19	5 215	62,46
Total des Produits (I+III+V+VII)	853 705	100,24	733 000	104,69	120 705	16,47
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	796 012	93,46	657 007	93,84	139 005	21,16
RÉSULTAT NET	57 693	6,77	75 992	10,85	-18 299	-24,07
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier	312	0,04	3 744	0,53	-3 432	-91,86

AM

Soldes intermédiaire de gestion

426 C

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises				
- Cout direct d'achat	-1 721		-1 721	N/S
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)	1 721		1 721	N/S
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	851 684	700 169	151 515	21,84
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	851 684	700 169	151 515	21,84
- Matières premières et approvisionnements consommés	188 802	110 411	78 391	71,00
- Sous traitance directe	662 881	589 758	73 123	12,40
Marge brute sur production (II)	662 881	589 758	73 123	
Taux de marge brute sur production	77,83 %	84,23 %		
Marge brute globale (I + II)	664 602	589 758	74 844	12,69
Taux de marge brute globale	78,03 %	84,23 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	137 391	138 180	-789	-0,56
Valeur ajoutée produite	527 211	451 578	75 633	16,75
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	61,90 %	64,50 %		
+ Subventions d'exploitation		500	-500	-100,00
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 234	1 611	1 623	100,74
- Salaires et traitements	398 808	264 028	134 780	51,05
- Charges sociales	50 930	95 697	-44 767	-46,77
Excédent brut d'exploitation	74 240	90 741	-16 501	-18,17
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	8,72 %	12,96 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions		32 319	-32 319	-100,00
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 816	3 003	-1 187	-39,52
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	301	11	290	N/S
- Autres charges de gestion courante	589	32 331	-31 742	-98,17
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	72 135	87 737	-15 602	-17,77
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	8,47 %	12,53 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	878	3 396	-2 518	-74,14
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	71 257	84 341	-13 084	-15,50
Résultat courant / chiffre d'affaires	8,37 %	12,05 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel				
- Participation des salariés aux résultats	13 564	8 349	5 215	62,46
- Impôt sur les bénéfices	57 693	75 992	-18 299	-24,07
Résultat Net Comptable	57 693	75 992	-18 299	-24,07
Résultat net / chiffre d'affaires	6,77 %	10,85 %		

AM-

Annexes

426 C

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 697 545,14 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 57 693,06 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/04/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

426 C

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Etat des créances = 420 178 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	420 178	420 178	
TOTAL	420 178	420 178	

3.2 - Produits à recevoir par postes du bilan = 65 620 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	65 620
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	65 620

AM

426 C

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 8 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	80,00	8 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	80,00	8 000

4.2 - Etat des dettes = 438 374 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	102 381	30 446	71 935	
Dettes financières diverses	100 112	100 112		
Fournisseurs	68 312	68 312		
Dettes fiscales & sociales	167 554	167 554		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	16	16		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	438 374	366 439	71 935	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 78 151 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	73
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 400
Dettes fiscales & sociales	75 678
Autres dettes	
TOTAL	78 151

AM

426 C

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 851 684 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	851 684	100,00 %
TOTAL	851 684	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 13 564 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	72 135		72 135
Résultat financier	-878		-878
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	71 257	13 564	57 693

AM

426 C

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS*AA*

426 C

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 65 620 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	65 620
Clients factures a etablir(418100)	65 620
TOTAL	65 620

8.2 - Charges à payer = 78 151 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	73
Intérêts courus(168800)	73
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 400
Fourn factures non parvenues.(408100)	2 400
Dettes fiscales et sociales :	75 678
Personnel - prime(428100)	7 500
Pers conges a payer(428200)	10 690
Org.soc. conges a payer(438200)	3 125
Org.soc. autres charges a payer(438600)	54 363
TOTAL	78 151

426 C

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	8 000	8 000	8 000		8 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100		100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	851 684	700 169	460 125	627 265	576 301
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	73 073	55 025	-1 493	23 710	36 061
c) Impôt sur les bénéfices	13 564	8 349		2 898	2 111
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	59 509	46 676	-1 493	20 812	33 950
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	57 693	75 992	-36 291	16 423	29 395
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	595	467	-15		340
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	577	760	-363		294
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	398 808	144 028	144 556	152 682	115 073
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	50 930	215 697	154 031	221 653	216 486

Observations complémentaires

AM

6 C

SOMMAIRE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

AM

Liasse 23 IS RN

426 C

COMPTE RENDU LIASSE FISCALE 31/12/2022 IS / RN

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Edité le 09/06/2023

Feuille 2058C

☐ LA ZONE YQ RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DES CREDITS-BAUX MOBILIERES N'EST PAS RENSEIGNEE ALORS QU'IL EXISTE DES SOMMES COMPTABILISEES DANS LES COMPTES 6122XX (CREDIT BAIL MOBILIER).

Feuille 2059E

☐ LES COMPTES 791 OU 796 OU 797 SONT MOUVEMENTES, VERIFIEZ S'IL S'AGIT DE REFACTURATIONS DE FRAIS INSCRITS AU COMPTE DE TRANSFERT DE CHARGES AFIN D'ALIMENTER LE FEUILLET 2059 E.

Feuille 2065

☐ Vous avez saisi un bénéfice imposable au taux de 15% dans le feuillet 2065 alors que vous n'avez pas ajouté les deux annexes suivantes:

- Taux réduit d'imposition : détermination des bénéfices soumis (CALC219BF4)
- Taux réduit d'imposition : répartition du capital - 3 pages (LTENG219B4_1 à 3)

Assurez-vous qu'il n'est pas indispensable d'accompagner la liasse IS de ces annexes.

RAPPORT FINAL

- ☐ 3 ANOMALIES DETECTEES
- ☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = 57 693,06
- ☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT= 75 992,47
- ☐ COMPTES SUBSTITUES :
Il n'y a aucun compte substitué activé.

AM

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : 426 C		1 1 2	
Adresse de l'entreprise : 184 RUE GABRIEL PERI 92700 COLOMBES		Durée de l'exercice précédent * 1 1 2	
Numéro SIRET * 5 0 1 8 2 2 7 4 6 0 0 0 1 9		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 3 1 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement * AB		AC
	Frais de développement * CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires AF	8 698	AG
	Fonds commercial (1) AH		AI
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM
	Terrains AN		AO
	Constructions AP		AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS
	Autres immobilisations corporelles AT	44 266	AU
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
	Autres participations CU		CV
	Créances rattachées à des participations BB		BC
	Autres titres immobilisés BD		BE
	Prêts BF		BG
	Autres immobilisations financières * BH		BI
TOTAL (II) BJ		52 964	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL		BM
	En cours de production de biens BN		BO
	En cours de production de services BP		BQ
	Produits intermédiaires et finis BR		BS
	Marchandises BT		BU
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	408 801	BY
	Autres créances (3) BZ	11 378	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE
Disponibilités CF	274 757	CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		694 935	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		747 899
			50 354
			697 545
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives :	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
		(3) Part à plus d'un an :	CR
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

LM

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		426 C	Néant ☐ *	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000...)	DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	192 678	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	57 693	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	259 171
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	102 381	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	100 112	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	68 312	
	Dettes fiscales et sociales	DY	167 554	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	16	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	438 374	
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	697 545	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	366 439		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AM

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		426 C		Néant ☐ *	
		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	
	Production vendue { biens *	FD		FE	
		FG	822 380	FII	29 304
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	822 380	FK	29 304
	Production stockée *				
	Production immobilisée *				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				
	Autres produits (1) (11)				
Total des produits d'exploitation (2) (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				
	Variation de stock (marchandises)*				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				
	Impôts, taxes et versements assimilés *				
	Salaires et traitements *				
	Charges sociales (10)				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *		
			- dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				
	Autres charges (12)				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				
	Intérêts et charges assimilées (6)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AM

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		426 C		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	13 564	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	853 705	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	796 012	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	57 693	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	312
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 721
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AA

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise		426 C		Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1					
				Augmentations					
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2					
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ	D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	8 698			
	Terrains				KG				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	12 290		
		Matériel de transport *				KY	121		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	31 755		
		Emballages récupérables et divers *				LE			
		Immobilisations corporelles en cours				LH			
	Avances et acomptes				LK				
	TOTAL III				LN	44 166			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M		
Autres participations				8U	8V				
Autres titres immobilisés				IP	IR				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	IU				
TOTAL IV				LQ	LR				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	52 864	OH	100		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions					
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2					
				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3					
				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	CØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO	LV			
	Terrains				IP	LX			
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA				
		Sur sol d'autrui		IR	MD				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU	MM		
		Matériel de transport				IV	MP		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS		
		Emballages récupérables et divers *				IX	MV		
		Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ		
	Avances et acomptes				NC	ND			
	TOTAL III				IY	NG			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU		
Autres participations				IO	ØX				
Autres titres immobilisés				I1	2B				
Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E				
TOTAL IV				I3	NJ				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	52 964	ØM	52 964

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 426 C

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 426 C						Néant ☐ *			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 698	PF		PG		PH	8 698
TOTAL I		RK	8 698	RM		RN		RO	8 698
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	12 290	QE		QF		QG	12 290
	Matériel de transport	QH	121	QI	86	QJ		QK	206
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	27 429	QM	1 731	QN		QO	29 160
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	39 840	QV	1 816	QW		QX	41 656
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	48 538	ØP	1 816	ØQ		ØR	50 354
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RI	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AM

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 426 C				Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

M

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise : 426 C				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	408 801	408 801		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 378	11 378		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS				
	TOTAUX			VT	420 178	420 178	VV
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	102 381	30 446	71 935		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	73	73			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	68 312	68 312			
Personnel et comptes rattachés		8C	21 103	21 103			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	67 423	67 423			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 215	5 215			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	73 154	73 154			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	659	659			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8U					
Groupe et associés (2)		VI	100 039	100 039			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16	16			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	438 374	366 439	71 935	VZ
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	30 219	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

AM

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise 426 C		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N, clps le 2 3, 1, 1, 2, 2, 0, 2, 2		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	57 693	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI		
	Amendes et pénalités					WJ		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					WE		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)					WG		
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)					RB		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)					XX		
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *					XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	13 564		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
					TOTAL I	WR	71 257	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A				WB	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)						XB	
							I6	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						WZ	
	Majoration d'amortissement *						XA	
	Abattement sur les plus-values et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Zones entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine TF (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies bis)	PP	Passion d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement économique (art. 44 septies bis)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)	X9	dont déduction exceptionnelle amortisseurs de condenseurs (art. 39 bis bis)	YH	dont déduction exceptionnelle nulle (art. 39 bis bis C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)	YB	crédence dérogatoire par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis E)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis G)	YL		
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	Y3		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)	XI	71 257	
					déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	71 257	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

M

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise 426 C		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	13 815
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

AM

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 426 C										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	116 685	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	75 992		– Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	ØF	192 678		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG	192 678				
								(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	192 678
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNIS	– Sous-traitance						YT	188 802			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	22 200			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	82 218			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	32 973			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	326 193			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 415			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YZ	1 819			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	3 234			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	161 389			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	51 977			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	133 585			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé *				XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0				
							ZR	0			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
RÉGIME DE GROUPE *	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

M

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : 426 C Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17							
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8))			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))				(B)			
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)					(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

SAGE Expert-comptables Janvier 2023

AK

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

9

7

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ЛН

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 426 C

Néant ☒ *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~précis~~-0 bis du CGI) ●Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a ~~précis~~-0 du CGI) ●

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MH

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 426 C		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: 426 C		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP	4,00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	851 684	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	851 684	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	301	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	301	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	192 373	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	111 308	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	589	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	304 270	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	547 715	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	547 715	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	851 684	Effectifs au sens de la CVAE * EY 4,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR	/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 5 0 1 8 2 2 7 4 6 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 426 C

ADRESSE (voie) 184 RUE GABRIEL PERI

CODE POSTAL 92700 VILLE COLOMBES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MASSOT Prénom(s) ANTHONY

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance: Date 22/10/1976 N° Département 92 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays

Adresse : N° 184 Voie RUE GABRIEL PERI

Code Postal 92700 Commune COLOMBES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

AM

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

5 0 1 8 2 2 7 4 6 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

426 C

ADRESSE (voie)

184 RUE GABRIEL PERI

CODE POSTAL

92700

VILLE

COLOMBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AM

N° 2065-SD
2023
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

 Liberté
Égalité
Fraternité

 Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

 Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date de service

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 238-0 B (entreprises de transport maritimes), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
429 C RUE GABRIEL PERI 92100 COLOMBES			M&I:galois@galois-expertise.fr		
SIRET 5 0 1 8 2 2 7 4 6 0 0 0 1 9			Ancienne adresse en cas de changement:		
Adresse du principal établissement:					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités des agences de publicité		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		28 757	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS GICOMAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	
				SAGE GENERATION EXPERT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des flasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:			Date:	25032023	Lieu: COLOMBES
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: GERANT MASSOT ANTHONY		
			Signature:		
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire:			

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD				N° 2065 bis-SD 2023			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres			
		b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
ANTHONY MASSOT Gérant		100	2022	392 427					
184 RUE GABRIEL PERI 92700 COLOMBES									
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2023)

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 426 C

du

Adresse 184 RUE GABRIEL PERI 92700 COLOMBES

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	MASSOT ANTHONY GERANT				184 RUE GABRIEL PERI 92700 COLOMBES			
2	LEDOGAR OLIVIER DIRECTEUR ARTISTIQUE				2 AVENUE ALEXANDRE DUMAS 95600			
3	LOINSARD ALICIA Infographiste créatif				CHEZ JEAN MARC LUZI 77 AVENUE DE SAINT GERMAIN			
4	JOLY XAVIER Infographiste créatif				62 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92270 BOIS COLOM			
5	SZAFARZ TOMASZEWSKA MARGITA TECHNICIENNE DE SURFACE				116 RUE SAINT DENIS 92700			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	392 427			392 427				392 427
2	59 177		1 721	60 898				60 898
3	37 410			37 410				37 410
4	33 400			33 400				33 400
5	4 878			4 878				4 878
6								
7								
8								
9								
10								
**	527 292		1 721	529 013				529 013

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		582
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		4 097
Total		4 679

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	533 692	- de l'exercice . 2022 . . ⑩	71 257
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire MASSOT GERANT		À COLOMBES , le 25032023	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

AM

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464	
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit					2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)						
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %						
1	2	3	4	5	6	7
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a imposé à 10 % 7b
Total						
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement						
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				
Total						

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Handwritten signature

2023	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	X
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

426 C

E.U.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 184 RUE GABRIEL PERI

92700 COLOMBES
R.C.S : 501 822 746

**Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2022**

ANTHONY MASSOT, associé unique et gérant de la société 426 C, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **851 683,61** Euros contre **700 169,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **781 569,64** Euros pour l'exercice, contre **645 262,05** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **326 192,98** Euros au 31/12/2022 contre **248 591,24** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **3 233,78** Euros au 31/12/2022 contre **1 611,22** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **398 807,50** Euros au 31/12/2022 contre **264 028,23** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **50 930,04** Euros au 31/12/2022 et **95 697,38** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 816,27** Euros au 31/12/2022 contre **3 002,70** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-877,98** Euros, contre **-3 396,00** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euros au 31/12/2022, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **57 693,06** Euros contre un bénéfice de **75 992,47** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

AM

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons continuer notre développement au cours du prochain exercice.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucune participation.

PRISES DE PARTICIPATIONS

NEANT

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucun contrôle de sociétés.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **52 964,00** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **50 354,01** Euros, soit un montant net de **2 609,99** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **4 326,27** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **694 935,15** Euros, contre **598 183,10** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **259 170,92** Euros, contre **201 477,86** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **438 374,22** Euros contre **401 031,51** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **853 704,68** Euros au 31/12/2022, contre **732 999,52** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **72 135,04** Euros, contre **87 737,47** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir un **bénéfice** de **57 693,06** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **192 677,86** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **250 370,92** Euros.

Nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **250 370,92** Euros
-

AK

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

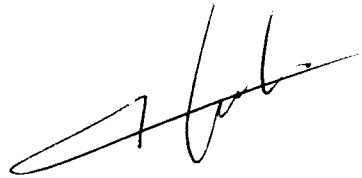
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Fait à COLOMBES
Le 30/06/2023

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

426 C

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 184 RUE GABRIEL PERI

92700 COLOMBES
R.C.S : 501 822 746

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un **bénéfice** de **57 693,06** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **192 677,86** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **250 370,92** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **250 370,92** Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de 250 370,92 Euros

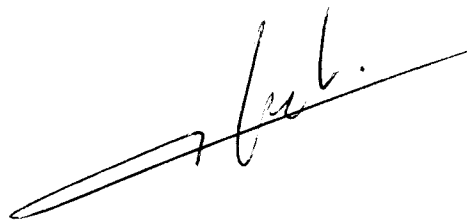
DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter un **bénéfice** de **57 693,06** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 250 370,92 Euros

Pour copie certifiée conforme

La gérance



426 C

E.U.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 184 RUE GABRIEL PERI

92700 COLOMBES
R.C.S : 501 822 746

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2023

au siège social,
Le 30/06/2023,
à 11 heures

Monsieur ANTHONY MASSOT, détenant 100 parts sociales,

Associé unique de la société 426 C, société à responsabilité limitée au capital de 8 000,00 Euros.

Il est établi une feuille de présence signée par les personnes présentes à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Renouvellement du mandat du gérant,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

AK

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 57 693,06 Euros**.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 57 693,06 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **192 677,86 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **250 370,92 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **250 370,92 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 250 370,92 Euros
-
-

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Décision n° 5

L'associé unique confirme qu'il a perçu une rémunération annuelle de 165 000,00 Euros au titre de son mandat de gérant, indépendamment du remboursement de ses frais sur présentation de justificatifs.

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant, à savoir :

- Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 84 445,40 euros
- Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 9 896,96 euros

La gérance

